



**FIACRE D'OR
TROPHEE DE LA MEILLEURE ENTREPRISE
FLEURISTE FRANCAISE 2019**

**Dans le cadre du Salon NOVAFLEUR
PALAIS DES CONGRES DE TOURS - FRANCE**

Article 1 : Organisation et objectifs du concours

Le trophée "**Fiacre d'Or 2019**" vise à valoriser le savoir-faire des entreprises fleuristes et à élire la Meilleure Entreprise Fleuriste Française.

Ce concours est organisé par la **SAEM Tours événements** dont le siège social est à Tours (37-Indre et-Loire) en collaboration avec le **Club des Fournisseurs Fleuristes (C2F)**, dans le cadre de la 9^{ème} édition du salon Novafleur.

Le "Fiacre d'Or" est ouvert à toutes entreprises fleuristes, toutes tailles confondues, exerçant en France (DOM-TOM compris) leur activité au sein **d'un lieu de vente accessible au public depuis au moins 3 ans à la date de la cérémonie de remise des prix**. Le concours se veut le plus équitable pour tous.

Les entreprises candidates seront évaluées en fonction des notions de performance selon les 10 critères suivants :

- Présentation de l'entreprise
- Richesses humaines
- Animation et développement commercial
- Communication - Information
- Fournisseurs et achats
- Gestion et finances
- Responsabilité sociétale - Innovation
- Le secret de votre réussite et vos projets
- Visuels du magasin
- Présentation du dossier

Article 2 : Engagements des candidats

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute imprécision ou omission volontaire entraînera l'annulation du dossier. Les candidats s'engagent à mettre à disposition du Jury toutes les informations complémentaires sollicitées, y compris à l'occasion de visites ou entretiens.

Si des entreprises candidates font l'objet d'une ou plusieurs procédures de la part d'une administration ou d'un organisme de contrôle, visant des infractions ou manquements quelconques, elles doivent en informer le Jury, et ce jusqu'au jour de la remise des prix. Celui-ci statuera sur le maintien ou non de la candidature.

Article 3 : Dossiers de candidature

La participation au concours est gratuite.

Pour participer :

1 – **Avant le vendredi 13 septembre 2019 - minuit** : Faire la demande par simple mail auprès du secrétariat du concours d'un exemplaire du formulaire de candidature (*indiquez un numéro de téléphone mobile dans votre demande*).

Secrétariat du Concours du Fiacre d'Or
Luc.narolles@media-talents.fr

A réception de votre demande, vous recevrez par retour de mail, un exemplaire du formulaire de candidature. (*sans nouvelle dans les 24 heures, veuillez contacter le secrétariat du concours par téléphone*)

2 – **Avant le lundi 17 septembre 2019 - minuit** : Compléter et retourner le dossier de candidature complet auprès du secrétariat du concours par les moyens suivants :

> **Par voie postale** rapide, suivie et réceptionnée contre signature (*exemples : Chronopost, Recommandé*) (*le cachet de la poste faisant foi*)

Secrétariat du Concours du Fiacre d'Or
Editions Média-Talents
6 Rue de Coulmiers 75014 Paris

Adressez une photo du récépissé dès l'envoi par mail ou sms au secrétariat du concours.

> **Par dépôt** auprès du secrétariat du Concours (contre signature - rdv à prévoir)

Attention : Aucun envoi numérique n'est accepté

Le candidat conservera utilement un double de l'ensemble du dossier de candidature jusqu'à la proclamation des résultats. Le Comité d'Organisation ne peut être tenu responsable des conséquences liées à une perte du dossier par les services postaux. La date limite de dépôt des candidatures est susceptible d'être modifiée. Le cas échéant, le secrétariat du concours en informerait, par email, les candidats ayant retiré un formulaire de candidature.

Le dossier doit contenir le formulaire de candidature dûment complété. **Il peut être enrichi par tout document qui pourrait étayer votre candidature.** Ces éventuels documents complémentaires doivent être joints au formulaire de candidature.

Après vérification du dossier, une attestation de recevabilité sera adressée. Le Président du jury peut être amené à accepter un dossier de candidature sous réserve la transmission d'éléments manquants ou permettant une meilleure compréhension. Ces réserves peuvent faire l'objet d'échanges par voie numérique et doivent être satisfaites impérativement avant les délibérations du jury.

Seuls les dossiers complets et lisibles, remis dans les délais, seront pris en compte. Le respect des conditions de participation indiquées dans ce présent règlement par les entreprises candidates est un élément déterminant pour établir ou non la recevabilité de leurs dossiers de candidature.

Les frais afférents à la présentation de la candidature et au dépôt du dossier sont à la charge du candidat. **Aucun frais d'inscription n'est demandé.**

Article 4 : Prix

Des Trophées sont également prévus pour les lauréats.

- 1^{er} Prix : Fiacre d'Or 2019
- 2^e Prix : Fiacre d'Argent 2019
- 3^e Prix : Fiacre de Bronze 2019

Les 3 gagnants ont le droit d'utiliser le titre **avec indication du millésime** à des fins commerciales et de communication à vie.

Des lots ou cadeaux peuvent être remis par nos partenaires aux gagnants. Merci de leur réserver un bon accueil. En aucune façon la responsabilité de l'organisateur Tours Evénements pourrait être engagée en cas d'insatisfaction ou de non délivrance.

Article 5 : Notation

Chaque candidat sera évalué selon la grille de notation suivante :

10 points par critère évoqué à l'article 1 - Note finale sur : 100 points

Chaque candidat dans les 30 jours suivants la remise des prix, sera informé de sa notation globale du jury (par critère et total) et de l'appréciation générale rédigée par le Président de Jury

Article 6 : Remise des prix

La cérémonie de remise de prix sera organisée le dimanche 6 octobre 2019 pendant le salon Novafleur. **Le lieu et l'heure seront précisés ultérieurement par l'organisation.**

Tous les candidats doivent être présents (ou représentés) à la cérémonie de proclamation des résultats.

Une soirée de gala peut être organisée par les organisateurs du salon Novafleur. Une invitation gracieuse peut être offerte aux lauréats et premiers (1) candidats retenus (dans la limite de 2 personnes - conjoint ou collaborateurs - par entreprise candidate)

(1) Nombre à fixer. Date de dépôt de dossier complet qui fait foi (cachet de la poste ou tampon dépôt)

Article 7 : Jury

Un jury sera composé **au minimum** de 4 membres dans la liste suivante :

- d'un représentant d'une institution publique ou d'une chambre consulaire
- d'un représentant de l'ordre des experts comptables
- d'un représentant d'un organisme d'accompagnement à la création d'entreprises
- d'un représentant d'un média, spécialisé fleuriste si possible
- d'un représentant d'une institution représentative ou syndicale secteur fleuriste si possible (FFAF, Valhor)
- d'un représentant fournisseur secteur fleuriste
- d'un représentant d'un organisme de formation secteur fleuriste
- d'un représentant d'un réseau de franchise boutiques fleuristes
- d'un représentant d'une chaîne de transmission florale
- d'un ancien gagnant du Fiacre d'Or

Le jury sera composé et présidé par Luc NAROLLES

La participation au jury est bénévole, seuls les frais de déplacement sont indemnisés.

La décision du Jury est souveraine et sans appel. Les candidats acceptent sans aucune réserve ni recours de s'y conformer.

Article 8 : Règlement du Concours – Modifications – Annulations

Le présent règlement du concours est disponible et consultable sur le site internet : www.novafleur.fr/fiacre.php Il peut être obtenu sur simple demande à Tours événements (CS 24225 – 26 Boulevard Heurteloup – 37042 Tours Cedex 1 – Tél. +33 (0)2 47 70 70 13)

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'apporter les modifications dictées par les circonstances ou la force majeure. Il se réserve le droit d'annuler purement et simplement le

concours. En cas d'annulation, les candidats seront informés par email, dans un délai de 1 semaine maximum, avant la date prévue de remise des prix.

Article 9 : Questions des candidats

Toutes questions concernant le règlement devront être posées exclusivement par email. Les réponses seront faites par email à l'ensemble des candidats retenus jusqu'à la date limite de candidature. Les questions sont à envoyer à l'adresse suivante : Luc.narolles@media-talents.fr

Article 10 : Contestations

Le fait même de déposer un dossier en vue de participer au concours implique l'acceptation sans réserve par les candidats du présent règlement, dont ils attestent avoir pris connaissance ainsi que l'acceptation sans réserve ni recours de toutes éventuelles modifications décidées par le Comité d'Organisation. En cas de contestation sérieuse d'un point du règlement ou en cas de problème non évoqué par le règlement, une décision sans appel sera rendue après délibération du Comité d'Organisation et du Président de Jury. Toute contestation relative au concours objet des présentes sera soumise aux juridictions de Tours.

Article 11 : Communication

Les lauréats acceptent par avance, sans aucune contrepartie ou compensation de quelque sorte que ce soit, que Tours événements exploite, selon tous modes et auprès de tout public, leur nom et leur photographie, ainsi que leurs déclarations écrites ou orales, à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tous types et pour toute activité de ces organismes, en utilisant tout moyen de reproduction, duplication, représentation, transmission, réception ou de quelque autre moyen que ce soit. Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, le candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Pour exercer ce droit, il doit en adresser la demande écrite par courrier postal à Tours événements ou par email à l'adresse suivante :

SAEM TOURS EVENEMENTS

FIACRE D'OR 2019

26 BOULEVARD HEURTELOUP – CS 24225

37042 TOURS CEDEX 1, FRANCE

Article 12 : Confidentialité

Toutes les informations fournies, excepté celles utiles pour la communication, précisées dans l'Article 11, sont confidentielles et ne sont utilisées qu'à des fins d'analyse dans le cadre du concours. En aucun cas, elles ne sont transmises aux partenaires.

Le jury est soumis à une stricte confidentialité. Hors délibération, aucun document dont il a connaissance ne peut être conservé.

Les membres du jury certifient sur l'honneur de respecter une stricte confidentialité sur les délibérations. Seul le Président de Jury peut communiquer à bon escient.